

Communiqué de presse / 18 décembre 2009

CRUISER ré-autorisé par le Ministre de l'Agriculture Une insulte de l'AFSSA aux apiculteurs, une nouvelle menace pour les abeilles et la santé publique !

La ré-autorisation donnée par M. Bruno LE MAIRE à l'insecticide CRUISER est une dangereuse aberration, un déni de démocratie à l'égard du Comité Opérationnel de suivi et une injure aux scientifiques qui ont montré encore tout récemment, lors du Congrès international Apimondia, les graves dangers que présente ce puissant neurotoxique systémique, interdit en Italie, en Allemagne puis en Slovénie après avoir décimé des milliards d'abeilles.

C'est sur un nouvel avis favorable de l'AFSSA que s'est appuyé le Ministre, après une délibération conjointe de la DGAL de ne pas prendre en compte les analyses particulièrement probantes réalisées en région Centre sous le contrôle des Services vétérinaires d'Eure et Loir, où le thiamethoxam (molécule active du CRUISER®) est clairement identifié dans les échantillons d'abeilles mortes issus des ruchers expérimentaux.

Le public doit être averti des dangers que présente également l'émanation des poussières de cet insecticide lors des semis, qu'aucun processus ne parvient à maîtriser, comme en convient la DGAL.

Une action en justice s'impose contre une telle autorisation de mise sur le marché, renouvelée d'année en année, et contre la malhonnêteté de l'AFSSA DIVE qui s'acharne à faire croire à l'innocuité du pesticide depuis maintenant trois ans, plutôt que de protéger les citoyens.

L'évaluation du bénéfice-risque qui consiste à privilégier les maïsiculteurs au détriment des apiculteurs, de la qualité alimentaire et de l'environnement est inacceptable et irresponsable. Elle ne s'inscrit dans une aucune logique durable.

A l'heure du Sommet de Copenhague, où M. Nicolas SARKOZY encourage « *la bataille pour l'environnement et pour notre santé* », incite les dirigeants de la planète à « *consommer propre et produire propre* » et prône la création d'une Organisation mondiale de l'environnement « *pour vérifier les engagements* » en faveur du développement durable, TERRE d'ABEILLES l'exhorte à faire appliquer les promesses du Grenelle de l'environnement qu'il a prononcées le 25 octobre 2007 devant les Françaises et les Français. Et de montrer l'exemple pour « *se comporter en citoyen responsable* ».

Elle demande au Président de la République de **faire interdire le CRUISER® et tous les insecticides systémiques qui ne tuent pas que les abeilles, mais qui participent au développement fulgurant des cancers et autres maladies dégénératives telles que l'Alzheimer.**

TERRE d'ABEILLES recommande de faire immédiatement cesser les causes parfaitement identifiées du désastre des abeilles pour améliorer aussi la sécurité sanitaire et alimentaire des Français, pour faire reculer ces maladies également identifiées qui se propagent et qui touchent les individus de plus en plus jeunes.

Interdire la mise sur le marché de poisons tels que CRUISER® permettra à la fois d'éviter de continuer à creuser le monstrueux déficit de la sécurité sociale, et à empoisonner les insectes pollinisateurs, l'eau, l'air et les sols pour les générations futures.